

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Désignation du titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour le Théâtre Blossac de Châtelleraut

Mesdames, Messieurs,

L'Ancien Théâtre de Châtelleraut, nommé Théâtre Blossac, va ouvrir ses portes début décembre 2013, à l'issue de plusieurs mois de travaux de rénovation, avec une période d'animations du 6 au 15 décembre.

Celui-ci étant propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, il convient d'autoriser l'exploitation du lieu à un de ses représentants élu.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II – 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la circulaire du 13 juillet 2000 relative à la licence d'entrepreneur de spectacles,

VU l'arrêté du 1er juillet 2011 établi par le Préfet de la Région Poitou-Charentes, et attribuant la licence d'entrepreneur de spectacles n° 1 à Madame Maryse Lavrard, vice-présidente, pour les salles du Nouveau-Théâtre, Angelarde, La Taupanne, parc des expositions, Espace Raseteau, pour une période de 3 ans à compter du 1er juillet 2011,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001, définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment l'Ancien Théâtre,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que la licence d'entrepreneur de spectacles de 1ère catégorie doit être attribuée à la personne, physique ou morale, qui exploite effectivement le lieu de spectacles aménagé pour des représentations publiques, qui en assure l'entretien et possède un titre d'occupation,

CONSIDERANT que Madame Maryse Lavrard a la délégation des équipements culturels et du patrimoine urbain,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de désigner Madame Maryse Lavrard titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles n° 1 pour le Théâtre Blossac de Châtellerault,
- de l'autoriser à signer tous les documents y afférent, notamment le dossier de demande de licence auprès de la direction régionale des affaires culturelles.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 26/11/13, n° 7426
Publié au siège de la CAPC, le 25/11/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER